


## 1. Identification du produit et de l'entreprise

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Extended Life Antifreeze/Coolant</b>	
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible	
<b>Usage recommandé</b>	Antigel/ liquide de refroidissement	
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).	
<b>Fabricant</b>	Irving Blending & Packaging PO Box 1169 Saint John, NB E2L 4E6 CA Téléphone 1.800.574.5823 Numéro de téléphone d'urgence: 1.800.424.9300 (CHEMTREC)	
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus	

## 2. Identification des risques

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.	
<b>Dangers pour la santé</b>	Toxicité aiguë, voie orale	Catégorie 4
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.	
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé	
<b>Éléments d'étiquetage</b>		

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mention de danger**

Nocif en cas d'ingestion.  
Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Conseil de prudence**

**Prévention**

Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants/vêtements de protection/ équipement de protection des yeux/du visage. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

**Intervention**

EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
Rincer la bouche.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

**Stockage**

Garder sous clef.

**Élimination**

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)**

Aucuns connus.

**SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)**

Aucuns connus.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)**

Aucun(e) connu(e).

**Renseignements supplémentaires**

Aucune.

### 3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

#### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
1,2-Éthanediol		107-21-1	100

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	S'il y a difficulté à respirer, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un médecin si des symptômes se développent ou persistent.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas d'essoufflement, donner de l'oxygène. Les symptômes peuvent être différés.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Porter un vêtement de protection approprié. Tenir hors de la portée des enfants.

### 5. Mesures de lutte contre le feu

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Poudre chimique. Mousse antialcool. Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart des zones basses. Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	--

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.

Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Utiliser une pulvérisation d'eau pour réduire les vapeurs ou pour détourner la direction du nuage de vapeurs. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

---

## 7. Manutention et stockage

---

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas goûter ni avaler. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Veiller à une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Garder sous clef. Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

---

## 8. Maîtrise de l'exposition / Protection individuelle

---

**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	LECT	20 mg/m3	Particule.
	MPT	10 mg/m3	Particule.
	Plafond	100 mg/m3	Aérosol
		50 ppm	Vapeur.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	127 mg/m3	Vapeur et brouillard.
		50 ppm	Vapeur et brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Plafond	100 mg/m3	Aérosol

<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Il est recommandé de porter des lunettes de protection chimique.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Porter des gants de protection.
<b>Autre</b>	Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques
<b>Protection respiratoire</b>	Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition, ils doivent porter des appareils respiratoires agréés appropriés.
<b>Dangers thermiques</b>	Sans objet.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Se laver les mains après utilisation et avant de manger.

**9. Propriétés physiques et chimiques**

<b>Aspect</b>	Transparent
<b>État physique</b>	Liquide.
<b>Forme</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Orange
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil de l'odeur</b>	Pas disponible.
<b>pH</b>	7.8 - 8.5
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	-13 °C (8.6 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	197.6 °C (387.68 °F)
<b>Point d'écoulement</b>	Pas disponible.
<b>Densité</b>	Pas disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	-1.36 @ 20°C
<b>Point d'éclair</b>	111.0 °C (231.8 °F) TVC
<b>Vitesse d'évaporation</b>	<0.01 (BuAc =1)
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.
<b>Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité</b>	
<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	3.2
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	21.6-22
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Pas disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	0.053 mm Hg (0.007 kPa) @ 20°C
<b>Densité de vapeur</b>	2.14
<b>Densité relative</b>	1.11 à 25 °C
<b>Solubilité</b>	Soluble in all proportions in ketones (ex. acetone)

<b>Température d'auto-inflammation</b>	398 °C (748.4 °F)
<b>Température de décomposition</b>	Pas disponible.
<b>Viscosité</b>	18.86 mm <sup>2</sup> /s (cinématique) 21 mPa·s (dynamique)

---

## 10. Stabilité et réactivité

---

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents comburants forts.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

---

## 11. Données toxicologiques

---

<b>Voies d'exposition</b>	Inhalation. Ingestion. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
<b>Renseignements sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes par inhalation.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Peut causer une irritation.
<b>Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Nocif en cas d'ingestion. Bien que les valeurs de la toxicité chez des animaux ne rencontrent pas les critères de catégorisation, l'éthylène glycol est toxique pour les humains. Il y a de nombreux rapports publiés sur la toxicité et la mort chez les humains.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	9530 mg/kg, HSDB
	souris	> 3500 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 2.5 mg/L, 6 heures, ECHA 2725 mg/m <sup>3</sup> , 4 hr, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	chat	1670 mg/kg, CCID - New Zealand 1650 mg/kg, HSDB
	chien	> 8.8 g/kg, HSDB 5500 mg/kg, HSDB
	cobaye	6600 mg/kg, CCOHS 8.2 g/kg, HSDB
	Homme	1110 - 1665 mg/kg, HSDB
	Lapin	5000 mg/kg, CCOHS
	Rat	> 10000 mg/kg, ECHA 7712 mg/kg, ECHA 5.9 g/kg, HSDB
	souris	14.6 g/kg, HSDB

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Peut provoquer une irritation.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant</b>		
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)	Irritant	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
<b>Mutagénicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.	
<b>ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>		
Non inscrit.		
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.	
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.	
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.	
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	

---

## 12. Données écologiques

---

<b>Écotoxicité</b>	Voir ci-dessous		
<b>Données écotoxicologiques</b>			
<b>Composants</b>		<b>Espèces</b>	<b>Résultats d'épreuves</b>
1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)			
Crustacés	CE50	Daphnia	46300 mg/L, 48 heures
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	8050 mg/L, 96 heures
<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.		
<b>Mobilité générale</b>	Pas disponible.		
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

---

## 13. Données sur l'élimination

---

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
--	--

<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

---

## 14. Informations relatives au transport

---

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

**Ministère des Transports des États Unis. (DOT)**

**Requêtes fondamentales pour le transport:**

<b>Numéro UN</b>	UN3082
<b>Appellation réglementaire adéquate</b>	Matières dangereuses du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
<b>Nom technique</b>	1,2-Éthanediol
<b>Classe de danger</b>	9
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	8, 146, 173, 335, IB3, T4, TP1, TP29
<b>Exceptions liées au conditionnement</b>	155
<b>Conditionnement autrement qu'en vrac</b>	203
<b>Conditionnement en vrac</b>	241

**Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**IMDG (Transport maritime)**

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

**DOT**




---

## 15. Informations sur la réglementation

---

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

**Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non inscrit.

**Gaz à effet de serre**

Non inscrit.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet

**Réglementations Fédérales des États-Unis** Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

**TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)**

Non réglementé.

**CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)**

Non inscrit.

**Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)**

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
 Risque différé - Oui  
 Danger d'incendie - Non  
 Danger lié à la pression - Non  
 Danger de réactivité - Non

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non**SARA 313 (déclaration au TRI)**

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
1,2-Éthanediol	107-21-1	100

**Autres règlements fédéraux****Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états****US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Minnesota Haz Subs: Listed substance**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit.

**US - Washington Chemical of High Concern to Children: Listed substance**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1)

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie****AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à 1,2-Éthanediol, identifié par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).**États-Unis - Proposition 65, Californie – TRC : date répertoriée/substance cancérigène**

1,2-Éthanediol (CAS 107-21-1) Inscrit : Juin 19, 2015

**Inventaires**

Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

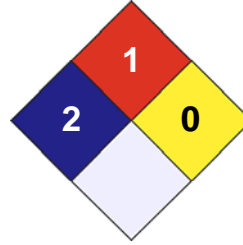
\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence



## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		1
Danger physique		0
Protection individuelle	X	



### Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

### Date de publication

21-Mars-2018

### Version n°

02

### Date en vigueur

22-Mars-2016

### Préparée par

Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021

### Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.